**A/s : 41ème session de l’Examen périodique universel – Recommandations au Royaume de Bahreïn**

« La France salue l’engagement des autorités du Bahreïn à travers la publication de leur plan national d’action et des actions concrètes qu’elles ont mises en œuvre, telles que l’usage de peines alternatives à l’emprisonnement. La France invite les autorités bahreïniennes à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1. Instaurer un moratoire sur l’application de la peine de mort, qui n’a pas été appliquée depuis trois ans, en vue d’abolir la peine capitale pour toutes les infractions ;

2. Poursuivre les évolutions engagées s’agissant de la situation dans les prisons, particulièrement celles qui concernent les mineurs et celles allant dans le sens d’un accès facilité et amélioré aux soins pour tous les prisonniers. Généraliser l’usage des peines alternatives à l’emprisonnement ;

3. Poursuivre les efforts engagés en matière de lutte contre le trafic d’êtres humains et la protection effective des travailleurs, y compris des migrants ;

4. Renforcer le droit à la liberté d’expression et prendre les mesures pour mettre en œuvre les engagements figurant dans le Plan national d’action pour les droits de l’Homme (2022-2026) »./.

*(175 mots)*

*Visa : ANMO/MYORT*